



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000023011

Discipline : E0030 - Education

Fonction : EDU

Lieu d'exercice

Code RNE : 0010008D

Nom de l'établissement de rattachement : Collège Saint Exupéry

Commune : VALSERHONE

Adresse : 15 avenue Saint Exupéry 01200 Valserhône

Courriel : ce.0010008D@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Le collège Saint Exupéry accueille en 2023/2024 640 élèves, répartis en 25 divisions. Il comporte une SEGPA et une ULIS Troubles des Fonctions Cognitives. Il propose également une section sportive, des classes bilangues en sixièmes et les options Français Culture Antique et Latin Culture Antique.

La population est très hétérogène avec des catégories socio professionnelles majoritairement défavorisées. Les résultats sont assez satisfaisants tant du point de vue des examens que de l'orientation des élèves. Cependant, ils sont très hétérogènes. Cette hétérogénéité a pour corollaire la démotivation de certains élèves les plus en difficulté.

Le projet d'établissement actuel a pour objectifs :

- Prendre en charge l'hétérogénéité par classes à projet, aide et soutien, adaptations pédagogiques et démarche bienveillante et exigeante.
- Mettre en place des parcours personnalisés de réussite, et favoriser l'inclusion
- Ouvrir d'avantage le collège vers les familles.
- Favoriser les échanges linguistiques et les partenariats culturels.
- Se servir de l'orientation comme facteur d'implication au service de la réussite scolaire.

Ce projet doit être réécrit comme suite à notre évaluation d'établissement, avec les axes de progrès suivants :

- Donner plus de place à la parole de l'élève, notamment en donnant une place centrale au CVC.
- Mettre en cohérence nos nombreux projets, au regard des besoins des élèves, et améliorer la lisibilité des parcours.
- Améliorer la communication interne et externe.

Missions

- Contribuer à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement en tant que conseiller technique du chef d'établissement ;
- Piloter et former l'équipe vie scolaire aux besoins spécifiques de tous les élèves ;
- Assurer le suivi individuel et collectif des élèves en lien avec les enseignants, les acteurs du secteur médico-social et les partenaires du territoire ;
- Participer aux différentes instances et contribuer à la cohérence des actions dans le cadre du CESCE ;
- Promouvoir la citoyenneté participative et impulser des projets avec les délégués et le CVC ;

Compétences requises

- Connaissance des protocoles d'inclusion et des différentes modalités d'accompagnement pédagogique
- Compétences dans le domaine de l'organisation des espaces vie scolaire
- Maîtrise des outils de communication pour assurer le suivi des élèves et le lien avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative
- - Sens de l'écoute et du dialogue dans le cadre de la coéducation

Contact

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédiée Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec l'inspecteur/trice en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.